



Février 2018

Février : douceur printanière ou rudesse hivernale ?

➤ Jobs d'été pour nos étudiants

"Parasol, soleil et sable chaud...", cela fait du bien au moral de penser aux vacances ! Et qui dit grandes vacances, dit jobs d'étudiant(e)s.

Comme chaque année, nous proposons aux étudiants, domiciliés dans notre Commune, de mettre leur dynamisme et leur savoir-faire au service des enfants ou de la collectivité par le biais d'un job d'été :

- animateur(trice) à la plaine (min. 16 ans) ;
- animateur(trice) à la Sittelle (min. 16 ans) ;
- Jobiste pour des travaux d'intérêt général (min. 15 ans).

Pour les travaux d'intérêt général, seule la candidature des étudiants n'ayant jamais travaillé pour les T.I.G. sera prise en considération (8 places disponibles).

Comment ? Rien de plus simple. Il vous suffit de faire parvenir une lettre de motivation reprenant notamment vos disponibilités et un curriculum vitae à l'Administration communale d'Ouffet, rue du Village 3, **pour le 1^{er} avril 2018 au plus tard.**

➤ PCS Condroz - OUFFET met le cap sur votre bien-être !

Grâce au projet « TipTop » de la Province de Liège, votre Commune, votre CPAS et le PCS du Condroz vous invitent à **prendre soin de vous et de votre santé.**

À vos agendas !

- Jeudi 22 février 2018 à 20h
« **Trucs et astuces pour gérer son stress** »
Par le Docteur William PITCHOT, Psychiatre et Charline PARTOUNE, Licenciée en psychologie et neuropsychologie
Lieu : Salle du Conseil de l'Administration Communale, rue du village, 3 à Ouffet
- Samedi 10 mars 2018 de 9h à 17h
Journée intergénérationnelle : venez profiter en famille, entre amis, entre voisins... d'une foule d'activités gratuites.
Lieu : Espace des Templiers, rue Joseph Pierco 4, à Nandrin
Entrée gratuite
- **Prenez 1 heure rien que pour vous ! Le car « TipTop »** sera présent dans votre commune de 10h à 19h :
 - Vendredi 16 mars : Grand-Place
 - Mardi 20 mars : Grand-Place
 - Mercredi 28 mars : Grand-Place

Vous y bénéficierez gratuitement :

- d'un entretien individuel et personnalisé sur le thème qui vous intéresse (santé mentale positive, activité physique, alimentation ou tabac) ;
- d'une évaluation de votre bien-être et/ou de votre risque cardiovasculaire.

➤ Réunion d'information préalable – SA Pierre Bleue de Wallonie

AVIS A LA POPULATION COMMUNE DE OUFFET

Réunion d'information préalable «RIP» à l'étude d'incidence.

La S.A. Pierre Bleue de Wallonie informe la population qu'elle prévoit d'introduire une demande conjointe de **révision de plan de secteur et de permis unique portant sur l'extension de la zone d'extraction de la carrière du Troydo** située au Lieu-Dit Troydo 151 à 4590 Ouffet.

La demande de révision de plan de secteur porte sur 38,27 hectares :

- Affectation de 14,26 hectares de zone forestière en zone d'extraction,
- Affectation de 24,01 hectares de zone agricole en zone d'extraction.

La demande de permis unique porte sur:

- extension d'une activité extractive portant sur une carrière de roche calcaire et ornementale et ses dépendances.

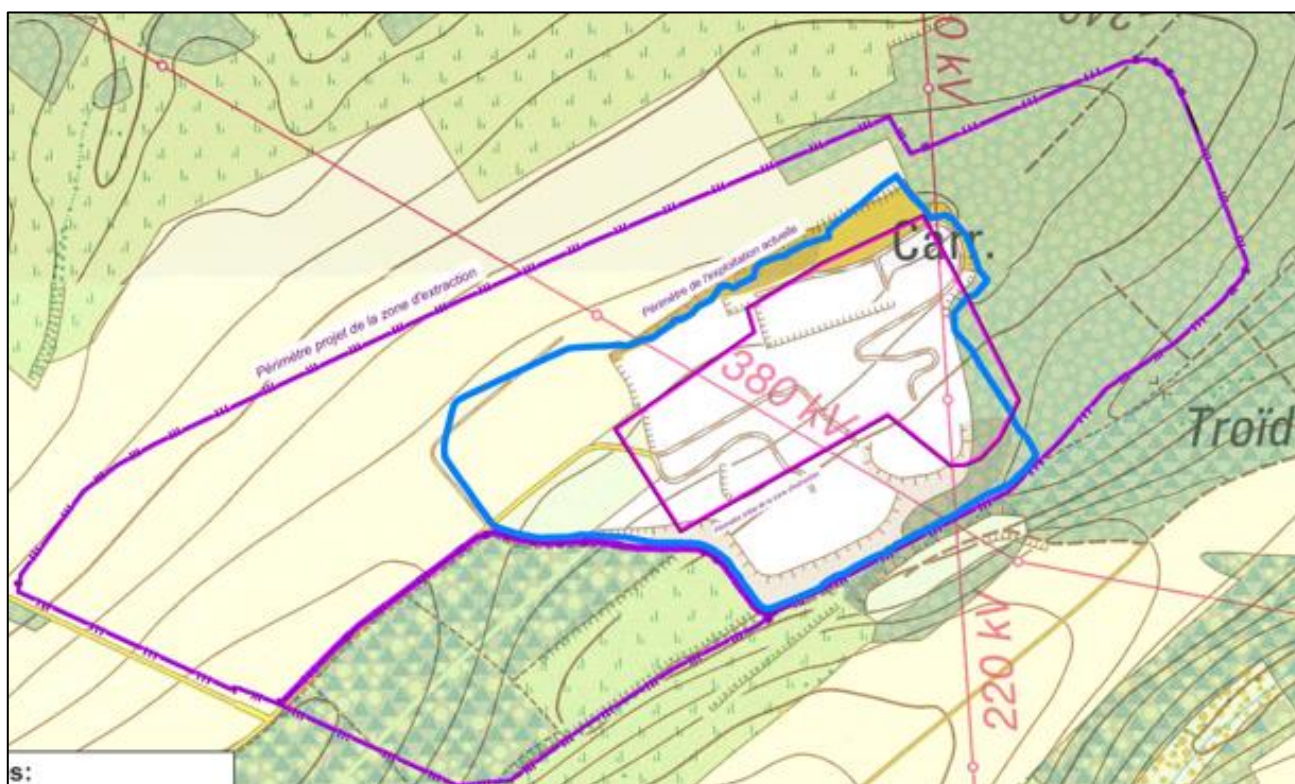
A cet effet, une réunion d'information préalable sera organisée, pour ce qui concerne la demande de permis unique conformément, le **mercredi 7 février 2018 à 19 heures** dans les locaux du Restaurant – Hôtel Carpe Diem, Grand-Place n°2 à 4590 Ouffet.

Cette réunion a pour objet :

1. de permettre à la S.A. Pierre Bleue de Wallonie de présenter son projet d'extension ;
2. de permettre au public de s'informer et d'émettre ses observations et suggestions concernant ce projet;
3. dès lors, qu'un rapport sur les incidences environnementales sera réalisé :
 - de mettre en évidence des points particuliers qui pourraient être abordés dans l'étude d'incidence.
 - de présenter des alternatives techniques et autres pouvant raisonnablement être envisagées par la S.A. Pierre Bleue de Wallonie et qu'il en soit tenu compte dans l'étude d'incidence.

Les observations et suggestions destinées à la réalisation de l'étude d'incidence doivent être adressées par écrit au Collège Communal d'Ouffet, Rue du Village n°3 à 4590 Ouffet, avec une copie à la S.A. Pierre Bleue de Wallonie et ce, jusqu'au **22 février 2018** (à savoir 15 jours calendrier à dater du lendemain de la RIP).

Pour toute information complémentaire, veuillez-vous adresser à la S.A. Pierre Bleue de Wallonie au Lieu-Dit Troydo 151 à 4590 Ouffet ou par email carrieredutroydo@skynet.be.



➤ **Tennis Club Ouffet – Cotisations et inscriptions**

Tennis Club Ouffet – Matricule 4.112



Montant des cotisations pour l'année 2018*

	Si le paiement est effectué	
	AVANT Le 15 avril	APRES Le 15 avril
Adulte	90 €	100 €
Pensionné(e) (plus de 60 ans le 1 ^{er} janvier 2018)	80 €	90 €
Etudiant(e) né(e) en 2001 et avant	60 €	70 €
Enfant né(e) entre 2002 et 2007	45 €	55 €
Enfant né(e) en 2008 et après	30 €	40 €
Membre apporteur adulte et étudiant(e) né(e) en 2001 et avant	40 €	50 €
Membre apporteur étudiant(e) né(e) entre 2002 et 2007	30 €	40 €
Membre apporteur enfant né(e) en 2008 et après	20 €	30 €
Forfait famille (Ensemble des pers. vivant sous le même toit)	220 €	230 €
Réservation horaire/terrain	10 €	

*Etre membre donne le droit d'inviter 5 fois au cours de l'année en simple et/ou en double.

Si vous ne savez plus si vous avez payé ou non votre cotisation, vous pouvez « interroger » le trésorier, monsieur Frédéric MOES (0478/773157 ou moesfrederic@gmail.com)

NB : Certaines mutuelles remboursent (une partie de) la cotisation.

Pour ce faire, vous devez réclamer un formulaire à votre mutuelle.

Complétez alors la partie qui vous concerne puis passez chez le président ou la secrétaire, madame Régine WERA (0478/296095 ou jr-at-home@hotmail.com) pour faire apposer le cachet du club.

**Merci de virer le montant de la (des) cotisation(s)
sur le compte BE97 8002 2067 2149
du Tennis Club Ouffet rue de Pair 4590 Warzée
avec la mention « cotisation 2018 de né(e) en ... »**

Pour une petite fête, vous pouvez louer la salle du tennis. S'adresser au président monsieur Joseph RADELET (0479/616788 ou josephradelet@hotmail.com) pour les conditions de location.

Tournoi officiel du 7 au 15 juillet 2018
Juge-arbitre M Jacques FRANCOTTE (0475/647815)
Inscription(s) avant le jeudi 5 exclusivement via www.tournoi.org

Pour tout renseignement concernant le club, consultez notre site web <http://tcouffet.blogspot.com>.

INSCRIPTION(S) au club pour la saison 2018				
Nom	Prénom	Né(e) le	GSM	e-mail

Rue et n°:

Code Postal et localité :

Téléphone fixe :

Si vous avez déjà été membre, ne complétez que ce qui a changé ...

Inscription(s) aux **Interclubs 2018** à faire parvenir au responsable interclubs, monsieur Adrien DE WIT (0473/220171 ou dewit.adrien@skynet.be) au plus tard le jour de la **réunion interclubs** qui se tiendra **au club-house le mercredi 21 février 2018 à 20 H**

Nom	Prénom	Catégories (Voir tableau ci-dessous)			

Précisez si on peut compter sur vous comme effectif (E), occasionnel (O ⇒ dates à préciser) ou réserve (R, uniquement si on a besoin de vous ...)

Jeunes (JG ou JF)	
- 9 ans : né(e)s en 2009 et après	- 11 : né(e) en 2007 et 2008
- 13 : né(e)s en 2005 et 2006	- 15 : né(e)s en 2003 et 2004
- 17 : né(e)s en 2001 et 2002	
Dames (D)	Messieurs (M)
D25 : 1993 et avant	
D35 : 1983 et avant	M 35 : 1983 et avant
D45 : 1973 et avant	M45 : 1973 et avant
D55 : 1963 et avant	M55 : 1963 et avant

Dates des interclubs 2018 ... sauf erreur ou omission !

Le samedi 28 avril et les samedis 5, 12, 19 et 26 mai : Dames

Le samedi 28 avril, le mardi 1^{er} mai et les samedis 5, 12 et 19 mai : -17/-15/-13

Le lundi 21 mai et les samedis 26 mai, 2, 9 et 16 juin : -11/-9

Le samedi 29 avril, le samedi 6 mai, le jeudi 10 mai et les samedis 13 et 20 mai : Messieurs

Les samedis 2, 9, 16, 23 et 30 juin : M 35 et M 45

Les dimanches 3, 10, 17 et 24 juin et le dimanche 1^{er} juillet : D 25, D 35, D 45 et M 55

Le mardi 24 avril, les mardis 1^{er}, 8, 15 et 22 mai : D 55 et M 60

Les jeudis 31 mai, 7, 14, 21 et 28 juin : M 65

Les vendredis 1^{er}, 8, 15, 22 et 29 juin : M 35 (Uniquement en double)

Les lundis 30 avril et 7, 14, 21 et 28 mai : M 70

NB : Pour participer aux interclubs, il faut être en règle de cotisation.

Le CM n'est toujours pas obligatoire, mais il est toujours recommandé.

➤ **Les Foyons ASBL – Stretching**

Tous les mercredis de 18 à 19 h (sauf vacances scolaires) : Stretching (P.A.F. : 1€) **à la salle l'Aurore à Ellemelle.**

S'étirer tout en douceur, en respirant calmement et profondément. Ensemble, prendre le temps de se détendre, de se faire du bien...

Contact : Christiane Close 086/36.68.86.

➤ Service Public Fédéral Intérieur - Mon Dossier

Mon DOSSIER est l'application en ligne du Service Public Fédéral Intérieur qui permet au citoyen de consulter son dossier personnel au Registre national et de télécharger en outre les certificats qui s'y rapportent. L'application a été complètement relookée et de nouvelles fonctions ont été ajoutées.

La production de certificats électroniques au moyen de Mon DOSSIER représente une véritable simplification administrative, tant pour les communes que pour les citoyens et offre de nombreux avantages :

Plus facile : le citoyen ne doit plus se déplacer jusqu'à l'administration communale.

Plus rapide : le citoyen dispose immédiatement du certificat. Il n'est plus tributaire des heures d'ouverture de son administration communale mais peut demander les certificats chez lui, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

Moins cher : l'application Mon DOSSIER et ses certificats sont gratuits.

Plus sécurisé : Mon DOSSIER délivre des certificats électroniques dont la signature peut être contrôlée de manière électronique.

Protection de l'environnement : l'utilisation de certificats électroniques réduit la consommation de papier. La diminution du nombre de déplacements à l'administration communale est synonyme d'une réduction de la pollution.

La communication des données de contact s'inscrit dans la démarche de simplification administrative. Les autorités publiques ayant accès à ces données pourront ainsi communiquer de manière plus rapide et plus efficace avec le citoyen.

Valeur juridique : Les certificats électroniques obtenus via Mon DOSSIER disposent du cachet électronique du Registre national et ont par conséquent la même valeur juridique que ceux délivrés par la commune. Les instances exigeant ces certificats ne peuvent donc pas les refuser ; elles sont d'ailleurs sensibilisées sur ce point. Nous recommandons même fortement d'utiliser la version électronique car elle permet de vérifier l'authenticité du certificat.

Connexion à Mon DOSSIER

L'accès à Mon DOSSIER requiert la carte d'identité électronique (Eid) et un lecteur de carte. Ce dernier doit être installé avec le logiciel approprié : <https://eid.belgium.be/fr>.

Une fois le lecteur de carte correctement installé, vous pouvez accéder à Mon DOSSIER au moyen de votre Eid sur le site <https://mondossier.rrn.fgov.be/>.



Afin de vérifier votre identité, votre code PIN vous sera demandé avant de pouvoir accéder à vos données personnelles.

➤ Passeurs de Mémoire – Exposition d'avril 2018

A vos agendas : Les 21 et 22 avril 2018 les Passeurs de Mémoire vous invitent à visiter leur nouvelle exposition à la Maison communautaire, rue des Pahys, 6 – 4590 Ouffet.

A travers textes, photos et témoignages, venez :

Vivre ou revivre la vie et le travail à la ferme et dans les champs du XX^e siècle à nos jours.

Découvrir ou redécouvrir l'évolution de l'extraction de la pierre dans nos carrières.

Une organisation du Conseil Communal Consultatif des Aînés.

➤ Collecte des pneus dans votre recyparc

Les matériaux acceptés :

- pneus de véhicules de tourisme, 4x4, remorques et caravanes : diamètre maximal de 22 pouces,
- pneus de camionnettes et véhicules utilitaires légers : diamètre maximal de 17 pouces,
- pneus de motos : diamètre maximal de 21 pouces...

Sont interdits :

- pneus de silos agricoles,
- tout pneu de vélo (moteur), de camion, d'engin agricole, de génie-civil ou industriel,
- chambres à air, chenilles et autres produits en caoutchouc ou non,
- pneus de quads, brouettes ou engins à bras...

L'apport de pneus est strictement limité à 5 pneus (jantés ou non) par année civile et par ménage.

Les pneus sont soumis à une obligation de reprise. Lors de l'achat de pneus neufs, le vendeur a l'obligation de reprendre gratuitement les pneus usagés.

Les pneus réutilisables sont rechapés : remplacement de la bande de roulement usagée du pneu pour restaurer ses capacités et permettre sa réutilisation. Les pneus non réutilisables sont valorisés de plusieurs façons : la constitution de remblais routiers ou de constructions et de drains de chantier, le support de voie ferrée pour réduire les vibrations et le bruit ; les aires de jeux amortissantes et le gazon synthétique pour stade de sport ; les combustibles et matières premières pour les cimenteries et aciéries ; les objets moulés (ex : roue de caddie).

➤ Journées européennes du patrimoine - Informations

30^{ème} édition des Journées Européennes du Patrimoine en Wallonie, les 8 et 9 septembre 2018. Thème : « Le patrimoine insolite. Les dessous du patrimoine ».

Pour fêter la 30^{ème} édition des Journées du Patrimoine, la thématique sera consacrée au Patrimoine insolite.

Trois axes sont privilégiés

1) *L'insolite du lieu, du bâtiment, ou d'une partie de celui-ci :*

Une glacière, un souterrain, une cuisine dans un château, une grotte, une impasse, une mine, un décor impressionnant, un patrimoine réaffecté de manière étonnante, un bunker, un musée au sujet décalé, des locaux techniques cachés, des parcours de service dérobés, des coulisses, des matériaux de construction inhabituels...

2) *Une façon insolite de visiter le lieu, le bâtiment, le site :*

Une visite à la lampe de poche, une visite contée, une visite en pyjama pour les enfants, un jeu de piste dans un site archéologique, une visite tactile dans le noir, une visite guidée individuelle, une visite à reculons ou en chantant...

3) *Une animation insolite dans le lieu, le bâtiment, le site :*

Une exposition sur des éventails dans une église, un concert de pop dans un château un rallye gourmand dans un village, des dégustations de recettes anciennes dans un site archéologique, un jeu de rôle dans une abbaye, un récital dans d'anciennes mines, un escape gaming...

Pour rappel, les inscriptions ont débuté le 1er décembre 2017 et se clôturent le 16 février 2018.

Un bâtiment ou un site d'intérêt patrimonial qui ne correspondrait pas à la thématique 2018 peut ouvrir durant le week-end des journées du patrimoine, mais aucune subvention ne lui sera accordée. L'activité sera intégrée dans la brochure des journées du patrimoine dans une catégorie distincte, la catégorie « Hors thème ».

Pour toute personne intéressée (association, école, patro, enseignant, propriétaire privé...), le Secrétariat des Journées du Patrimoine est à votre disposition par téléphone au 085/27.88.80 ou par mail info@journeesdupatrimoine.be.

Retrouvez plus d'informations sur www.journeesdupatrimoine.be

➤ **Conseils d'hiver**

Rappel sur le déblaiement du trottoir en cas de chute de neige ou de verglas

En cas de neige ou de verglas, tout citoyen est obligé de déblayer son trottoir. Si un passant tombe et se blesse devant chez vous, vous pourriez être considéré comme civilement responsable, si la personne réussit à démontrer qu'elle a chuté parce que vous avez négligé de déblayer votre trottoir.

Voici ce que dit le règlement général de Police en ses articles 28, 29 et 30 :

Par temps de gel, il est interdit de déverser ou de laisser s'écouler de l'eau sur la voie publique.

En cas de chute de neige ou de formation de verglas, tout riverain d'une voie publique pourvue de trottoirs ou accotements est tenu de veiller à ce que devant la maison qu'il occupe ou à la propriété dont il a jouissance à un titre quelconque, un espace suffisant pour le passage des piétons soit déblayé ou rendu non glissant.

S'il s'agit d'immeubles comportant plusieurs riverains, ils sont solidairement responsables de cette charge de voirie.

La neige et les glaces ne pourront être jetées sur la voie publique. Elles seront mises en tas sur le bord du trottoir ou accotement le long de la chaussée de manière à gêner le moins possible la circulation tant des véhicules que des piétons.

Pour un déneigement efficace

Afin de vous offrir un service de déneigement le plus approprié possible nous vous demandons de bien vouloir, lors d'intempéries hivernales, garer votre véhicule en dehors de la voirie ou du même côté que vos voisins si vous n'avez pas d'autre choix. Effectivement, certaines rues sont très étroites et ne permettent pas le passage d'un tracteur équipé d'une lame de déneigement si un véhicule est garé. A certains points délicats, de petits stocks de sel seront mis à disposition des usagers en difficulté.

Dans certains cas, le déneigement est également rendu difficile, voire impossible, suite à un mauvais entretien des haies dont les branches s'affaissent sous le poids des précipitations hivernales et empêchent ainsi les engins de déneigement de circuler.

Nous vous demandons d'être particulièrement attentifs aux branchages situés en hauteur. Il est nécessaire de respecter une hauteur d'environ 5 mètres lors de l'élagage.

Pour rappel, la hauteur des haies doit être réduite à maximum 1,40 mètre à partir du sol naturel, du moment où elles se trouvent à une distance de moins de deux mètres de la limite des chemins vicinaux.

Merci pour votre bonne collaboration.

➤ **MobiCondroz.be : un site au service de la mobilité**

Depuis le mois de septembre, le GAL Pays des Condruses a mis en ligne un site internet spécifiquement dédié à la mobilité : www.mobicondroz.be.

Accessible tant sur PC que sur smartphone ou tablette, vous y trouverez des informations sur les transports en communs, les services de transport social, le covoiturage, la mobilité électrique, les formations, etc.

Envie de tester un vélo électrique ?

Mobicondroz vous offre la possibilité de louer un vélo électrique pour 50 euros pendant un mois en vue de vous familiariser à son usage avant d'envisager un achat...

Mobicondroz propose également des articles sur des applications, des services de mobilité partagée, des événements, des avantages fiscaux, etc.

➤ Centre Médical Hélicoptéré

Vous avez déjà aperçu cet hélicoptère ?

Vous l'avez vu atterrir sur une route ou dans un jardin ?

Il s'agit de l'hélico de l'ASBL Centre Médical Hélicoptéré, qui **peut intervenir partout en Belgique**, en cas d'urgence.

Dans votre commune en **moins de 15 minutes**.



En cas d'urgence, toute personne en souffrance s'attend à recevoir « les meilleurs soins » et s'estime en droit d'être secourue rapidement. D'être prise en charge par des professionnels. Lorsque le pronostic vital est engagé, conséquence d'une maladie grave ou d'un accident, chacun se soucie de voir le patient être transporté vers l'hôpital le plus proche, et surtout, celui qui dispose des services spécialisés pour assurer une prise en charge complète et les soins les plus adéquats. Tout doit être mis en œuvre. Sans perdre de temps !

Ouffet en zone rouge

Les villages de la commune de Ouffet se situent en « zone rouge ». Plus concrètement, la population qui y réside, ou toute personne qui s'y déplace pour son job ou ses loisirs... est confrontée à deux problèmes qui se révèlent majeurs en cas d'urgence médicale : d'abord, tout patient fragilisé dans cette zone peut devoir attendre des délais relativement longs – plus de 15 minutes – pour bénéficier de la première assistance d'un médecin urgentiste. Ensuite, selon le lieu où ce patient se situe, son transport médicalisé par la route vers un hôpital spécialisé peut prendre beaucoup de temps. Car, dans cette fameuse zone rouge, les patients sont fortement éloignés des hôpitaux spécialisés.

A tout problème, une solution ! Celle de la rapidité offerte par l'hélicoptère du CMH de Bra-sur-Lienne : il divise les temps de déplacement par 3, tout en traçant en ligne droite à 250 km/h. A la fois ambulance et service médical d'urgence, il est rapide pour rejoindre le patient à secourir, et, tout autant, pour le transporter dans un hôpital spécialisé. Le pilote est en mesure de se poser presque partout : une route, un jardin, un terrain agricole, une clairière. Avec l'objectif de se rapprocher le plus possible du patient. Moins de 100m dans une majorité de cas.

A la rapidité, ajoutez que l'hélicoptère a l'avantage supplémentaire d'offrir aux patients l'assistance d'un médecin et d'un infirmier, tous deux urgentistes, avec un matériel de pointe et un niveau de spécialisation adapté aux situations d'aide médicale urgente les plus graves. Leur mission : être efficace et gagner du temps dans l'intérêt unique du patient. Car chaque minute compte.

Adhérer, contribuer, participer

La seule difficulté de l'équipe du CMH est financière. Depuis sa fondation, le CMH est autonome, tant dans la recherche de moyens de financement que la recherche d'alternatives visant à réduire le coût d'un tel service à charge du patient. L'hélicoptère de Bra-sur-Lienne existe et se maintient grâce à un seul carburant : la solidarité citoyenne. C'est la population consciente et reconnaissable de la chance que représente ce service, qui en garantit 70% du budget de fonctionnement. Une paille de près 3 millions d'euros par an. Le meilleur moyen de soutenir le CMH est de souscrire une carte d'affiliation : 30€/an pour une personne seule et 47€/an pour une famille. L'avantage de l'affilié est de bénéficier de la gratuité du transport hélicoptéré. Un juste remerciement pour un geste citoyen qui peut sauver la vie. La vôtre... ou celle de vos proches.

S'affilier au CMH ?

www.centremedicalheliporte.be ou 086/45 03 39, du lundi au vendredi de 9h à 12h30
ASBL CMH – Bierleux 69 – 4990 Bra-sur-Lienne - IBAN BE34 2480 4404 4090

Formulaires d'affiliation disponibles à l'administration communale d'Ouffet.

➤ **Je cours pour ma forme – Reprise officielle**



REPRISE OFFICIELLE d'une nouvelle session de

**"Je cours pour ma forme"
le mardi 06 mars 2018 à Ouffet.**

Inscriptions à 19h aux locaux du Patro à Ouffet pour démarrer la séance à 19h30.

Cycles :

- 5 à 10 km : 2 groupes : 3 à 7 km (rythme plus lent) ou 5 à 10 km (rythme plus rapide)

- 10 km et +

Il n'y aura pas de cycle 0-5 km (débutant) durant cette session.

Entraînements les mardis et jeudis à 19h30 aux locaux du Patro à Ouffet (se parquer devant l'église et prendre le petit chemin à droite de l'église).

Pour qui ?

Tout le monde à partir de 12 ans (les moins de 12 ans devront être accompagnés dans leur groupe par un parent).

Si vous vous posez des questions sur vos aptitudes physiques, n'hésitez pas à en parler à votre médecin.

Prix : 25€ pour le cycle de +/- 12 semaines.

Pour de plus amples informations, vous pouvez consulter le site internet « Je cours pour ma forme » (<http://www.jecourspourmaforme.com/fr>) ou contacter Ludivine Galloy au 0478/79.39.08.

Lionel Winkin, Ludivine Galloy et Virginie Grosjean.

➤ **Maison d'Accueil Communautaire – Bar à soupe**

Le bar à soupe, c'est l'occasion de se retrouver en toute convivialité et de manger une soupe faites avec des légumes de saison.

Nous vous attendons le 3ème vendredi de chaque mois, entre 12h et 13h à la maison communautaire, rue des Pahys 6.

La soupe sera vendue à 1,5€ avec du pain.

Prochain rendez-vous : le vendredi 15 février.

Venez nombreux !!!

➤ Les Médiévales d'Ouffet 2018

Gentes dames, nobles seigneurs, damoiselles et damoiseaux,

L'édition 2018 de notre week-end moyenâgeux promet d'être, une fois encore, une expérience fabuleuse.

Tous les membres, danseuses, acteurs, soldats, tambours, cavaliers, sont déjà mobilisés pour finaliser ces réjouissances.

Appel à l'aide...

L'uniforme vous plaît ? Engagez-vous ! Rejoignez nos équipes de soldats.

Nous avons aussi besoin de vous pour :

- la restauration
- les entrées
- le bar
- la préparation et le rangement du site
- le montage du bûcher...

Toute aide à quelque niveau que ce soit, est la bienvenue.

Le dicton dit « Plus on est de fous plus on rit »

Si vous désirez vous investir avec nous dans la réussite de ce week-end, vous pouvez soit nous contacter par mail à info@ouffetmedieval.be soit contacter votre interlocuteur habituel.

Que vous veniez en simple badaud ou pour rejoindre notre équipe, des costumes peuvent être mis à votre disposition.

Vous trouverez ci-après une feuille à remplir contenant les différentes informations relatives à la location de ces costumes.

Une participation de 30 euros est demandée (ainsi qu'une caution de 50 € restituée à la remise du costume) et vous donne droit à l'entrée durant tout le week-end. Elle permet de couvrir les frais de confection de nos « braies » et leur nettoyage.

Pour les bénévoles, la location est bien évidemment gratuite (une caution de 50 € vous sera néanmoins demandée et restituée).





Feuille de réservation pour la location de costumes en vue de la fête moyenâgeuse des 7 et 8 avril 2018 à Ouffet

Différents costumes sont à votre disposition :

- Nobles, paysans, mendiants, lépreux, chevaliers, moines...
- costumes pour enfants (moins de 13 ans)
- costumes de soldats si vous rejoignez notre Ost (à partir de 15 ans)

Mr, Mme ou la famille _____ réserve

Noms, Prénoms et Ages	Types de costume	Hauteur totale	Hauteur du buste	Tour de poitrine	Tour de taille	Tour de hanche	Hauteur de jambes	Tour de tête

Pouvez-vous compléter cette feuille **avant le 28/02/2018** et la remettre à notre responsable des costumes : Jacqueline GHIOT rue du Village, 8 à Ouffet (GSM 0479/28.26.08). Il sera tenu compte de la date de réservation pour les costumes à places limitées.

Merci de votre compréhension !

Réservé à l'organisation

Date de rentrée :

...../...../.....

Signature :

➤ **Agence Locale pour l'Emploi**

NOUVEAU à OUFFET

Êtes-vous à la recherche d'un emploi ?

Comment devez-vous rédiger votre c.v. ? Votre lettre de motivation ?

Désirez-vous entamer une formation ?

Quels sont les métiers en pénurie ?

Quelles sont les aides à l'emploi auxquelles vous pouvez prétendre ?

Souhaitez-vous donner un nouveau tournant à votre carrière professionnelle ?

Si vous rencontrez ces difficultés ou avez d'autres questions par rapport à votre parcours professionnel, l'ALE vous donne rendez-vous le dernier jeudi du mois, de 9 h 30 à 11 h, dans la salle du CPAS d'OUFFET.

Pour plus de renseignements, contactez Marie-France VANWYNSBERGHE, agent ALE au **086/36.92.65** (les mardi et jeudi matins de 9 h à 12 h).

Au plaisir de vous y rencontrer.

➤ Grand nettoyage de printemps



**PARTICIPEZ AU
GRAND
NETTOYAGE DE
PRINTEMPS**

23, 24 ET 25 MARS 2018

**INSCRIVEZ-VOUS SUR
WALLONIEPLUSPROPRE.BE
081 32 26 40**

MOI, JE LE FAIS !

Wallonie Plus Propre Wallonie

Grand Nettoyage de Printemps 2018 : Bloquez votre agenda et inscrivez-vous !

La commune d'Ouffet participera à la 4^e édition du Grand Nettoyage de Printemps qui se déroulera les **23, 24 et 25 mars 2018** partout en Wallonie !

Mobiliser les citoyens pour **donner un coup d'éclat à leur rue, leur quartier, leur village, un parc ou un chemin de promenade** en ramassant les déchets abandonnés : **voilà l'objectif du Grand Nettoyage de Printemps !**

Familles, amis, clubs sportifs, associations locales, mouvements de jeunesse, écoles, entreprises... Plus de **73.000** citoyens ont formé une équipe et participé au Grand Nettoyage de Printemps en mars 2017 dans leur commune.

Vous souhaitez vous aussi enfiler vos gants pour améliorer votre cadre de vie ? Dire adieu aux déchets sauvages qui jonchent nos espaces publics ? Constituez votre équipe et inscrivez-vous via le formulaire en ligne sur walloniepluspropre.be **jusqu'au 15 mars 2018** à minuit. Vous recevrez ainsi un kit de nettoyage composé de gants, d'un gilet fluorescent et de sacs poubelles.

Cette action de sensibilisation à la propreté publique a été lancée en 2015 et s'inscrit dans le cadre du Plan wallon déchets-ressources dont le volet propreté publique est mis en œuvre sous le label Wallonie Plus Propre.

Pour plus d'informations :

Renée LARDOT au 0479/50.46.36

www.walloniepluspropre.be

 facebook.com/walloniepluspropre

Editeur responsable : Caroline MAILLEUX-CASSART, Bourgmestre